

**COMITÉ RÉGIONAL D'EQUITATION
HAUTS-DE-FRANCE**

à la Maison Régionale des Sports,
367, rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU CIRCUIT GRAND RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE
2025-2026**

1- Description du circuit

Est mis en place un circuit « Grand régional » du CRE des Hauts de France pour les catégories Amateur 3, Am 2, Am 1, Elite et Pro 4, 3, 2

2- Conditions de participation

- 1- Peuvent participer au Championnat, les cavaliers des Hauts de France à jour de leur licence fédérale FFE de compétition. Sont considérés comme cavalier des Hauts de France, les cavaliers dont la licence fédérale est domiciliée dans les Hauts de France.
- 2- Un même cavalier peut participer à plusieurs championnats s'il le souhaite.
- 3- Un même cavalier peut participer avec plusieurs chevaux au même championnat s'il le souhaite. Dans ce cas, pour chaque étape, seul le classement du meilleur cheval sera comptabilisé. Les points éventuellement gagnés par les chevaux suivants seront perdus.

3- Étapes

Le circuit se déroulera sur 8 étapes plus une finale.

Le circuit Grand Régional 2025-2026 se déroulera sur les étapes de :

- 01 mars 2026 Ailly sur Somme
- 22 mars 2026 Boves
- 29 mars 2026 Bertichères
- 19 avril 2026 Bertichères
- 03 mai 2026 Soyecourt
- 21 juin 2026 Chigny
- 20 septembre 2026 Wallers
- 18 octobre 2026 Demuin FINALE

– Chaque épreuve labellisée GR se court normalement. A l'issue de la remise des prix, les trois premiers de chaque catégorie se voient spécifiquement récompensés.

Les 15 premiers cavaliers de chaque catégorie marquent des points pour leur championnat selon le barème suivant :

- | | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| • 20 pts pour le 1er, | • 10 pour le 6ème, | • 5 pour le 11ème, |
| • 17 pour le 2ème, | • 9 pour le 7ème, | • 4 pour le 12ème, |
| • 15 pour le 3ème, | • 8 pour le 8ème, | • 3 pour le 13ème, |
| • 12 pour le 4ème, | • 7 pour le 9ème, | • 2 pour le 14ème et |
| • 11 pour le 5ème, | • 6 pour le 10ème, | • 1 pt pour le 15ème. |

Un cavalier non classé (éliminé, abandon, disqualifié...) ne peut marquer de point sur cette étape, il en va de même pour les cavaliers classés de la 16ème place au dernier. Un même cavalier ne peut marquer deux fois des points sur la même étape s'il est classé dans les 15 premiers avec deux chevaux différents. Dans ce cas, seul le meilleur classement est comptabilisé. Les points qui auraient dû être marqué avec le deuxième cheval sont perdus : ils ne sont pas distribués aux cavaliers suivants.

– Classement championnat

Sur la base des résultats des épreuves qualificatives est établi un classement championnat pour chaque catégorie. Le classement s'établit sur l'ensemble des étapes. Le classement du Championnat est actualisé à l'issue de chaque étape.

4- Finale

– 1- Condition de participation

Avoir participé à 2 étapes du GR 2026.

Pour chaque niveau, les 20 premiers du classement permanent GR HDF sont qualifiés pour la Finale Régionale. ATTENTION : Tous les cavaliers peuvent s'inscrire au concours.

– 2- Classement

Lors de la finale, le gain de points est plus important et il sera ajouté aux points glanés lors des précédentes étapes.

Les 15 premiers cavaliers de chaque épreuve marquent des points pour leur championnat selon le barème suivant :

- 30 pts pour le 1er,
- 26 pour le 2ème,
- 20 pour le 3ème,
- 18 pour le 4ème,
- 16 pour le 5ème,
- 15 pour le 6ème,
- 14 pour le 7ème,
- 13 pour le 8ème,
- 11 pour le 9ème,
- 10 pour le 10ème,
- 9 pour le 11ème,
- 8 pour le 12ème,
- 7 pour le 13ème,
- 6 pour le 14ème
- 5 pt pour le 15ème

Un cavalier non classé (éliminé, abandon, disqualifié...) ne peut marquer de point sur cette étape, il en va de même pour les cavaliers classés au delà de la 16ème place. Un même cavalier ne peut marquer deux fois des points sur la même étape s'il est classé dans les 15 premiers avec deux chevaux différents. Dans ce cas, seul le meilleur classement est comptabilisé. Les points qui auraient dû être marqué avec le deuxième cheval sont perdus : ils ne sont pas distribués aux cavaliers suivants.

Condition exceptionnelle : Si lors de la saison, un niveau d'épreuve du GR ne peut pas être réalisé sur plusieurs étapes, le classement final se fera sur l'étape qui a eu lieu.

CONVENTION ÉTAPE GRAND RÉGIONAL ENTRE LE CRE ET LES ORGANISATEURS

– La désignation des organisateurs qui accueilleront les étapes du grand régional se fait sur un appel à candidature et sur décision du CRE et de la commission de CCE. En acceptant la réception d'une étape du « Grand régional » CCE, les organisateurs s'engagent à :

L'équipe d'officiels devra être composé :

- Chaque rectangle devra être composé d'au moins 2 jurys avec un(e) Président(e) de jury d'un niveau minimum National
- D'un Chef de piste d'un niveau minimum Candidat National Elite
- D'un Commissaire au paddock d'un niveau minimum National
- D'un Speaker (qui ne sera pas Juge sur le concours en question)

Organisation :

- L'organisateur s'engage à tout mettre en oeuvre pour le maintien de pistes (terrain de concours et paddock) de qualité sur l'ensemble du concours.
- L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste, un parc de 11 obstacles dont au moins deux combinaisons.
- L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste le matériel et le personnel nécessaire aux changements de piste.

COMMUNICATION-VISIBILITE

- L'organisateur disposera sur le lieu du concours toutes les banderoles, calicots ou autres éléments de communication demandés par le CRE.
- L'organisateur mettra à disposition du CRE et des sponsors du GR un stand visible et accessible.
- L'organisateur veillera à ce que l'obstacle du CRE et des sponsors du GR soient présents sur le terrain toute la durée du concours.

En outre, l'organisateur veillera tout au long du concours, à véhiculer par ses mots, ses gestes et ses intentions, le discours fédéral et notamment :

- En veillant à l'éthique sportive
- En respectant scrupuleusement le règlement fédéral
- En faisant appliquer les principes du respect et du bien-être animal sur le site du concours.
- Il s'engage de ce fait à respecter et défendre toute décision prise par les officiels de compétition

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

- L'organisateur s'engage à mettre en place une action de développement durable sur le site du concours. Cette action sera justifiée par une photo ou tout document attestant de l'initiative.

ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL D'EQUITATION DES HAUTS-DE-FRANCE

– Sous condition du respect des règles précédentes, le CRE s'engage à verser l'aide uniquement sur la 1^{er} date de concours.

- A faire labelliser le concours par la FFE
- A fournir un obstacle de CSO du CRE
- A verser : 1000€ d'aide forfaitaire (Si épreuves de niveau Ama 4,3,2)
- 1400€ d'aide forfaitaire (Si épreuves de niveau Ama 4,3,2,1 Pro 4)
- 1800€ d'aide forfaitaire (Si épreuves de niveau Ama 4,3,2,1 Elite Pro 4,3,2)

A fournir plaques et flots pour les 3 premiers de chaque remise des prix du GR

A fournir après la finale plaques, flots et cadeaux pour les 8 premiers du Circuit GR

Je soussigné(e) _____ m'engage à respecter la présente convention pour l'organisation d'une étape du Circuit du Grand Régional 2025-2026.

Club :
Date et signature :

CRE Hauts-de-France
Date et signature :